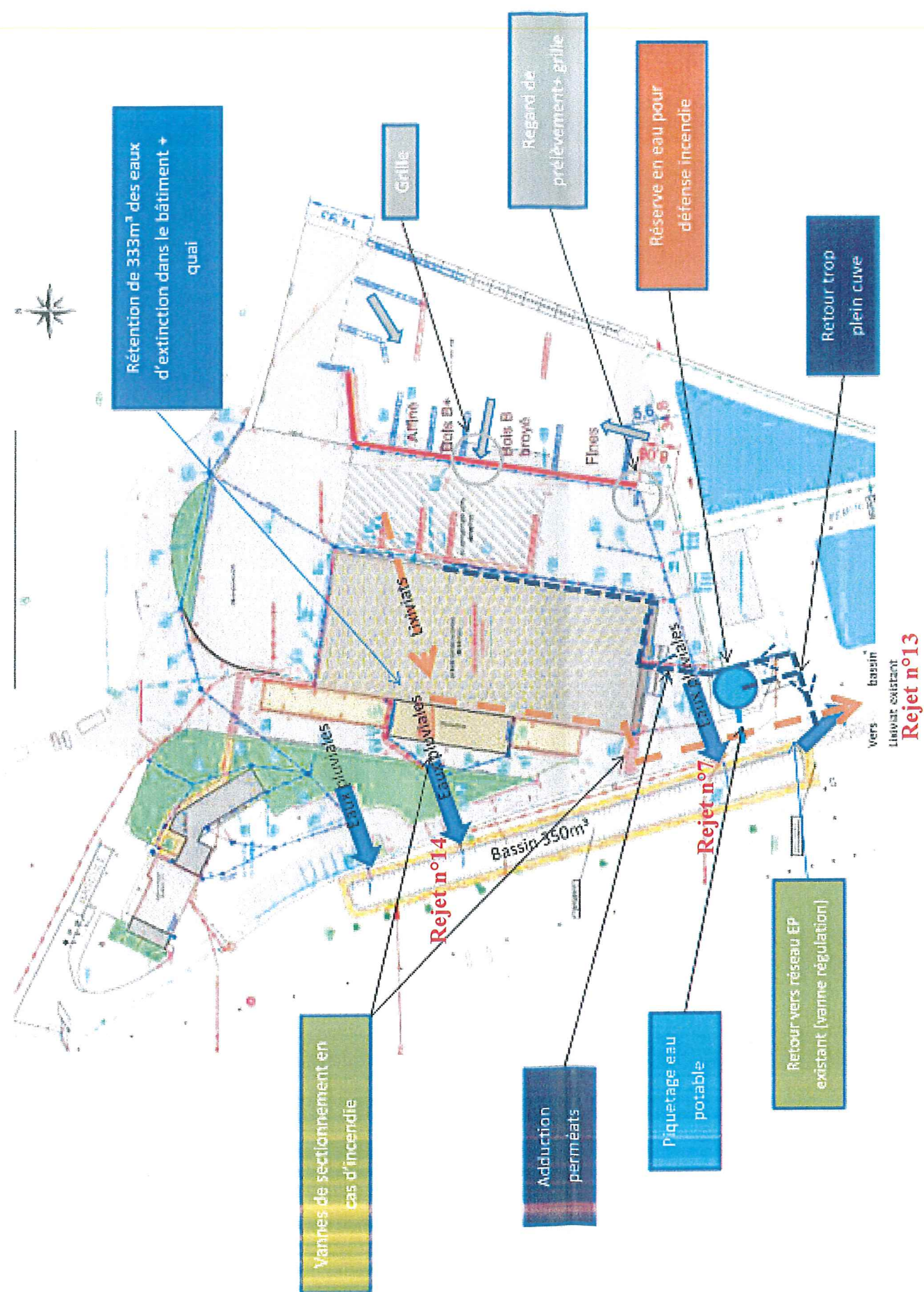


**Annexe I : Modalités de gestion des eaux  
au niveau de la plate-forme bois, du centre de tri et du bâtiment de rupture de charge**



*Vu pour être annexé à  
notre arrêté en date de ce jour  
Mâcon, le 15 NOV. 2018*

Pour le préfet,  
le secrétaire général de la  
préfecture de Saône-et-Loire  
Jean-Claude GENEY